



Présidence de : M. Alain BOCQUET

Secrétaire de Séance : Mme Hanane OUT MAGHOUST (Saint-Amand-les-Eaux)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 89

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 83

Membres présents : 69

M. Alain BOCQUET (Saint-Amand-les-Eaux) - Président

Mme Jocelyne LOSFELD (Douchy-les-Mines), Mme Monique HERBOMMEZ (Sars-et-Rosières), M. Aymeric ROBIN (Raismes), M. Jacques LOUVION (Hordain), M. Salvatore CASTIGLIONE (Wallers), M. Jean-François DELATTRE (Haspres), Mme Marie-Claire BAILLEUX (Haulchin), M. Michel QUIÉVY (Mortagne-du-Nord), M. Jean-René BIHET (Lourches) - Vice-Président(e)s

M. Ludovic AIGUIER (Mastaing), Mme Annie AVÉ-DELATTRE (Wasnes-au-Bac), M. Ali BENAMARA (Escaudain), M. Michel BLAISE (Bellaing), M. Alain BOERAEVE (Rosult), M. Nicolas BOUCHEZ (Maulde), M. Jean-Noël BROQUET (Thun-Saint-Amand), M. Bernard CARON (Wallers), Mme Sylviane CARPENTIER (Trith-Saint-Léger), M. René CHER (Raismes), M. Clotaire COLIN (Trith-Saint-Léger), M. Jean-Paul COMYN (Hérin), M. Daniel COTTON (Denain), Mme Hélène DA SILVA (Saint-Amand-les-Eaux), M. Gérard DAUMERIE (Denain), M. Jacques DELCROIX (Wavrechain-sous-Denain), M. Éric DELVAUX (Avesnes-le-Sec), M. Jean-Michel DENHEZ (Lieu-Saint-Amand), M. Akim DERGHAL (Denain), Mme Claudine DEROEUX (Saint-Amand-les-Eaux), M. Michel DEWITTE (Bousignies), M. Waldemar DOMIN (Château-l'Abbaye), M. Jacques DUBOIS (Nivelle), M. Sébastien DUCHEMIN (Denain), Mme Nadine DUPONT (Denain), Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (Lourches), Mme Sabine HEBBAR (Denain), M. Daniel HERLAUD (Escautpont), M. Norbert JESSUS (Trith-Saint-Léger), M. Patrick KOWALCZYK (Abscon), M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (Flines-lez-Mortagne), M. Jean-Marie LECERF (Thiant), M. David LECLERCQ (Saint-Amand-les-Eaux), M. Michel LEFEBVRE (Douchy-les-Mines), M. Michel LEFEBVRE (Millonfosse), M. Didier LEGRAIN (Saint-Amand-les-Eaux), Mme Joëlle LEGRAND (Escautpont), M. Bruno LEJEUNE (Oisy), M. Charles LEMOINE (Roeux), Mme Jeannette MARCUZZI (Escaudain), M. Jean-Claude MESSAGER (Lecelles), Mme Yamina MOHAMED (Denain), Mme Christine NELAIN (Abscon), Mme Hanane OUT MAGHOUST (Saint-Amand-les-Eaux), M. Éric RENAUD (Saint-Amand-les-Eaux), M. Fabien ROUSSEL (Saint-Amand-les-Eaux), M. Jean-Paul RYCKELYNCK (Haveluy), M. Bruno SALIGOT (Escaudain), M. Michel SION (Escaudain), Mme Bernadette SOPO (La Sentinelle), Mme Laurence SZYMONIAK (Wallers), M. Jean-Marie TONDEUR (Marquette-en-Ostrevant), Mme Christabel TOURNOIS (Saint-Amand-les-Eaux), M. Michel VENIAT (Douchy-les-Mines), Mme Annie WAETERLOOS (Hasnon), Mme Micheline WANNEPAIN (Raismes), M. Francis WOJTOWICZ (Douchy-les-Mines), Mme Isabelle ZAWIEJA (Roeulx), M. Ludovic ZIENTEK (Bouchain) - Conseillers(ères) communautaires titulaires

M. Ali BENAMARA (Escaudain) s'est absenté lors du vote de la délibération portant le n°06/18

M. Bruno LEJEUNE (Oisy) s'est absenté lors du vote de la délibération portant le n°07/18

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : 14

Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (Denain) a donné pouvoir à M. Daniel COTTON (Titulaire)

M. Christian MONTAGNE (Denain) a donné pouvoir à Mme Yamina MOHAMED (Titulaire)

Mme Any BROWERS (Bouchain) a donné pouvoir à M. Ludovic ZIENTEK (Titulaire)

Mme Virginie CARLIER (Douchy-les-Mines) a donné pouvoir à M. Michel VENIAT (Titulaire)

Mme Isabelle D'HERBECOURT (Denain) a donné pouvoir à M. Akim DERGHAL (Titulaire)

Mme Annie DENIS (Denain) a donné pouvoir à M. Gérard DAUMERIE (Titulaire)

M. Yves GUÉPIN (Raismes) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (Titulaire)
Mme Carole LELEU (Brillon) a donné pouvoir à M. Jean-Claude MESSENGER (Titulaire)
M. André LEPRÊTRE (Wavrechain-sous-Faulx) a donné pouvoir à Mme Annie AVÉ-DELATTRE (Titulaire)
Mme Marie-José PAILLOUSSE (Raismes) a donné pouvoir à M. René CHER (Titulaire)
M. Christophe PANNIER (Bruille-Saint-Amand) a donné pouvoir à Mme Jacqueline BERNARD (Suppléante)
Mme Sylvia POTIER (Raismes) a donné pouvoir à Mme Micheline WANNEPAIN (Titulaire)
M. Daniel SAUVAGE (Noyelles-sur-Selle) a donné pouvoir à M. Jean-Michel DENHEZ (Titulaire)
M. Patrick TRIFI (Raismes) a donné pouvoir à M. Charles LEMOINE (Titulaire)

Membres absents excusés : 6

Vice-Présidents : M. Yannick NISON (Hasnon), M. Pascal JEAN (Neuville-sur-Escaut)
Conseillers(ères) communautaires : M. Joël BEYAERT (Rumegies), M. Claude CAULIEZ (Escaudain), M. Bertrand HUART (Hélesmes), Mme Marie-Jeanne LASSELIN (Hérin)

DELIBÉRATIONS ADOPTÉES

03/18 - Élection d'un membre du Bureau Communautaire de La Porte du Hainaut

Lors de son installation, le Conseil Communautaire du 28 avril 2014 a décidé que le Bureau Communautaire serait constitué des membres de droit (Président et Vice-Président(e)s) et de tous les maires des communes membres.

Aussi, suite à son élection au poste de Maire de la commune de Douchy-les-Mines le 14 décembre dernier, M. Michel VENIAT se porte candidat à l'élection d'un membre du Bureau.

	1 ^{er} tour de scrutin
	M. Michel VENIAT
Nombre de conseillers appelés à voter	83
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votants	83
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	83
Majorité absolue	42
Suffrages obtenus	83 voix

M. Michel VENIAT (Douchy-les-Mines) a été élu membre du Bureau Communautaire de La Porte du Hainaut.

Adoptée à l'unanimité

04/18 - Rapport d'orientations budgétaires 2018

Le débat suivant la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est une étape obligatoire dans le cycle des communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements.

Celui-ci doit se tenir obligatoirement dans un délai de deux mois avant l'examen du budget et selon les modalités précisées par la loi NOTRe et le décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

Aussi, après présentation du ROB, le Conseil Communautaire a procédé au débat sur les orientations budgétaires pour 2018.

Adoptée à l'unanimité

05/18 - Compétence GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) : Instauration d'une taxe et fixation du produit pour 2018

Depuis le 1^{er} janvier de cette année, la compétence GEMAPI a été transférée à l'échelon intercommunal. Le transfert de cette compétence nouvelle ne s'accompagnant pas de moyens financiers supplémentaires, la CLECT du 8 janvier 2018 et l'Exécutif du 11 décembre 2017 proposent l'instauration de la contribution fiscale additionnelle « Taxe GEMAPI » sur le territoire de La Porte du Hainaut.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'instaurer une taxe GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2018.
- d'arrêter le produit de la taxe à 800 000 € pour 2018.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à :

- 77 voix POUR
- 2 voix CONTRE : M. Eric RENAUD (Saint-Amand-les-Eaux), Mme Claudine DEROEUX (Saint-Amand-les-Eaux)
- 4 abstentions : M. Ali BENAMARA (Escaudain), Mme Jeannette MARCUZZI (Escaudain), M. Bruno SALIGOT (Escaudain), M. Michel SION (Escaudain)

06/18 - Engagement et mandatement des dépenses communautaires pendant la période allant du 1er janvier 2018 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif 2018 – Délibération complémentaire

Suite à différentes omissions contenues dans la liste des dépenses d'investissement contenue dans la délibération du Conseil Communautaire n°214/17 en date du 11 décembre 2017 relative à la mise en place du dispositif permettant l'engagement et le mandatement des dépenses pendant la période précédant le caractère exécutoire du Budget Primitif 2018,

Le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater, pendant la période précédant le caractère exécutoire du Budget Primitif 2018 les dépenses d'investissement dans les nouvelles limites fixées par le tableau ci-dessous.

Budget Principal (40000)				
Nature	Fonction	Service	Nature de la dépense	Montant TTC
2031	90000	DAE	Frais d'études	50 000 €
204112	90009	DAE	Subventions d'équipement à l'Etat	107 000 €
204132	8229	DVI	Subventions d'équipement aux départements	2 000 000 €
2041513	8105	AMT	Subventions d'équipements aux groupements	630 000 €
20422	7050	HAB	Subv. d'équipement aux personnes de droit privé	200 000 €
2051	0202	DSI	Concessions et droits similaires	50 000 €
2051	02021	DSI	Concessions et droits similaires	1 400 €
2111	812018	GDM	Terrains	8 000 €

21318	0208110	PAT	Constructions	300 000 €
2161	3221	DAC	Œuvres et objets d'art	10 000 €
2182	83010	ENV	Matériel de transport	6 000 €
2183	0202	DSI	Matériel de bureau et matériel informatique	40 000 €
2183	02021	DSI	Matériel de bureau et matériel informatique	21 000 €
2183	81611	MNU	Matériel de bureau et matériel informatique	17 000 €
2184	33712	DAC	Mobilier	400 000 €
2184	33715	DAC	Mobilier	30 000 €
2184	02002	AAG	Mobilier	8 000 €
2188	02002	AAG	Autres immobilisations corporelles	10 000 €
2188	0202	DSI	Autres immobilisations corporelles	2 000 €
2188	02021	DSI	Autres immobilisations corporelles	46 000 €
2188	02080	PAT	Autres immobilisations corporelles	10 000 €
2188	020810	PAT	Autres immobilisations corporelles	20 000 €
2188	339	DAC	Autres immobilisations corporelles	15 000 €
2188	8302	ESV	Autres immobilisations corporelles	12 000 €
2313	02080 B	PAT	Constructions	400 000 €
2315	8227	DVI	Installations, matériel et outillages techniques	250 000 €
2315	90000	DAE	Installations, matériel et outillages techniques	200 000 €
2315	90005	DAE	Installations, matériel et outillages techniques	50 000 €
2315	90123	DAE	Installations, matériel et outillages techniques	100 000 €
2317	812012	GDM	Immobilisations corporelles reçues en MAD	5 000 €
238	01	DSF	Avances versées sur commandes d'immobilisations	400 000 €
274	90402	DIE	Prêts	350 000 €
275	01	DSF	Dépôts et cautionnements versés	50 000 €

Budget Annexe Arenberg Creative Mine (40800)				
Nature	Fonction	Service	Nature de la dépense	Montant TTC
1675	90207	SIT	Dettes PPP	100 000 €
21318	90200	SIT	Autres bâtiments publics	2 000 €
2184	90200	SIT	Mobilier	10 000 €
2313	90200	SIT	Constructions	50 000 €
2313	90207	SIT	Constructions	654 064 €

L'ensemble de ces crédits sera repris au projet de Budget Primitif pour 2018.

Adoptée à l'unanimité

07/18 - Tarification des copies et impressions dans les médiathèques communautaires

Afin d'uniformiser les services proposés dans les médiathèques et de simplifier l'accès à ces services pour les usagers, il est proposé d'uniformiser les tarifs des copies et impressions. Les tarifs des abonnements restent inchangés.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'uniformiser les tarifs des copies et impressions proposées dans les médiathèques communautaires : 0,15 € par page en couleur et 0,10 € par page en noir et blanc (les possibilités de copies et d'impressions sont variables selon les équipements).

Adoptée à l'unanimité

08/18 - Tarification des spectacles de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut – Délibération modificative

Dans le cadre de la programmation culturelle générale (spectacle vivant, scènes plurielles ...) définie par La Porte du Hainaut, le site d'Arenberg Creative Mine comprend plusieurs axes de développement dont celui d'une programmation culturelle spécifique, notamment dans le cadre de l'exploitation de la salle événementielle LEAUD, qui répond aux normes des salles de projection cinématographique du Centre National du Cinéma.

Aussi, afin d'élargir le champ de la délégation consentie au Président, notamment pour la mise en place des droits d'entrée liés aux spectacles, projections, expositions, le Conseil Communautaire décide :

- de compléter la délibération du Conseil Communautaire n°78/03 du 2 juin 2003 en fixant la limite maximale du tarif des droits d'entrées à 20 € pour toutes les activités culturelles (spectacle, projection, exposition, ...).
- de donner délégation au Président pour fixer dans cette limite le montant des droits d'entrées pour chaque type d'action culturelle.

Adoptée à l'unanimité

09/18 - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi : Validation du nouveau protocole d'accord pour la période 2015-2019

Le PLIE est un dispositif d'accompagnement individualisé mis en place pour relancer dans la vie active les demandeurs d'emploi les plus éloignés du monde du travail. L'équipe du PLIE accompagne chaque personne dans les différentes étapes lui permettant de (ré)acquérir des compétences professionnelles (formation, contrat aidé, emploi...) en lien avec les besoins des entreprises du territoire.

Aussi, afin de valider les objectifs quantitatifs du PLIE pour la période 2015-2019 et de valider les engagements des partenaires institutionnels, le Conseil Communautaire décide :

- de valider le projet du protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi pour la période 2015-2019.
- de valider l'intégration de nouveaux signataires par avenant, et notamment l'éventuelle intégration de la Région.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment à signer le protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi pour la période 2015-2019 et ses avenants.

Adoptée à l'unanimité

10/18 - Motion pour le maintien de l'accès à une Justice de qualité et de proximité dans les territoires du Hainaut-Cambrésis

Dans le cadre de la proposition de loi adoptée par le Sénat dite « d'orientation et de programmation pour le redressement de la justice », les élus de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut réunis en Conseil Communautaire le 29 janvier 2018 :

- Attirent l'attention sur la disposition de cette loi relative à la création d'un seul tribunal par département (article 10) qui constitue une menace sur le devenir des Tribunaux de Grande Instance de Valenciennes, Cambrai et Avesnes-sur-Helpe.
- Affirment que cette remise en cause du maillage territorial de l'organisation judiciaire aurait pour conséquence négative de rendre plus difficile aux citoyens l'accès aux juridictions en les éloignant encore davantage des tribunaux. Il ne peut y avoir de Justice sans présence physique.
- Rappellent que la Justice doit être accessible à tous de manière égale, qu'elle doit être présente sur l'ensemble du territoire et que la proximité est la condition première d'une justice de qualité.
- Réaffirment que la Justice fait partie des droits régaliens revendiqués par les français; c'est un principe fondamental sur lequel notre cohésion sociale s'appuie.
- N'acceptent pas que la relation des citoyens à la Justice se limite à une simple relation dématérialisée par internet.
- Affirment vouloir conserver une justice de proximité soucieuse de cohésion du territoire.
- Souhaitent faire prendre conscience au Gouvernement que cette mesure participe à l'abandon des territoires par l'État.
- Constatent la qualité du service rendu par les Tribunaux de Grande Instance de Valenciennes, Cambrai et Avesnes-sur-Helpe.
- Exigent le maintien des Juridictions de Valenciennes, Cambrai et Avesnes-sur-Helpe, car au même titre que l'éducation, la santé, la sécurité, la Justice est un service public essentiel au territoire.
- Refusent la rupture d'égalité pour les citoyens d'accès à la Justice et refusent la création d'une Justice à deux vitesses, en particulier sur un territoire marqué par de réelles difficultés de mobilité de la population.
- Soulignent que les garanties auxquelles a droit le justiciable supposent une présence renforcée à ses côtés de l'avocat, seul à même de lui garantir le respect de ses droits, dans toute procédure comme dans toute médiation.

Adoptée à l'unanimité

Fait à Wallers, le 29 Janvier 2018

